

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : jleblanc@cppq.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/702039f96bbfb3785ed6c3ae>

Date d'obtention : 2020-10-09 18:07:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention Sexto est une procédure permettant, entre autres, d'assurer une vision commune entre les différents partenaires.

Elle permet une prise en charge rapide et efficace des victimes et des différents jeunes impliqués dans une situation de sextage.

La méthode d'intervention Sexto me permet de poser des actions tout en respectant les différents cadres légaux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet de bien définir mon rôle en tant qu'intervenante scolaire dans les situations de sextage. Je serai en mesure d'établir rapidement un portrait de la situation à l'aide des outils offerts.

La formation me permet de bien saisir l'importance des différents enjeux et des conséquences reliés à cette problématique. En ce sens, je serai en mesure d'accueillir et de prendre en charge les élèves impliqués dans ces incidents, tant la victime, les autres jeunes impliqués que l'investigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention à la manière de prendre en charge les victimes, les jeunes impliqués et l'investigateur dans mon intervention.

Concernant l'intégrité de la victime, je retiens qu'en AUCUN temps, je dois consulter les images et/ou vidéos à caractère sexuel.

Je sais maintenant que je dois confisquer un appareil électronique si j'ai un doute raisonnable de croire qu'il pourrait s'y trouver des fichiers à caractère sexuel.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

